



Programme d'éducation
intermédiaire



10

ÉTAPES POUR RÉUSSIR
LE PROJET PERSONNEL
DU PEI



International Baccalaureate®
Baccalauréat International
Bachillerato Internacional

Le **projet personnel** du PEI permet aux élèves de prendre confiance en leur capacité à apprendre tout au long de leur vie en faisant preuve d'intégrité. Sur une longue période, les élèves en dernière année du programme explorent un domaine qui les intéresse personnellement. À travers cette recherche autonome, ils consolident leur apprentissage et développent des compétences importantes qui leur seront utiles pendant la suite de leurs études et dans leur vie personnelle.

Les explorations pratiques permettent aux élèves de rédiger un rapport qui sera évalué par leur superviseur puis révisé en externe par l'IB afin de garantir l'application d'une norme d'excellence au niveau mondial.

Le projet personnel fait partie intégrante du **certificat du PEI**. Tous les établissements scolaires proposant le PEI sur cinq ans doivent impérativement inscrire tous leurs élèves en dernière année pour la révision de notation du projet personnel. Les élèves qui ne participent pas à la totalité des évaluations électroniques du PEI recevront les **résultats de cours du PEI** de l'IB pour leur projet personnel. Ces qualifications reconnues à l'international valident l'apprentissage des élèves et peuvent appuyer les demandes d'admission de ces derniers à l'université.

Les 10 étapes ci-après retracent le parcours encadrant la réalisation du projet personnel du PEI.



1 Les établissements nomment au moins un coordonnateur du projet personnel.

L'IB recommande de nommer un ou plusieurs membres du personnel pour assister le coordonnateur du PEI dans la gestion de l'organisation et dans la mise en œuvre du projet personnel.

Les coordonnateurs du projet personnel s'assurent que les superviseurs et les élèves satisfont aux exigences liées au projet. Ils fournissent également des informations à l'IB, aident à obtenir les ressources nécessaires pour mettre en œuvre le projet personnel et développent des supports pour les élèves et les enseignants.

2 Pour les élèves qui souhaitent réaliser leur projet personnel dans certaines langues, les demandes spéciales en vue de la révision de notation doivent impérativement être effectuées avec anticipation.

Actuellement, la révision de notation du projet personnel peut être effectuée dans neuf langues (l'anglais, l'arabe, le chinois [mandarin] simplifié et le chinois [mandarin] traditionnel, l'espagnol, le français, le japonais, le russe, le suédois et le turc). Les établissements peuvent demander que cette révision ait lieu dans des langues supplémentaires pour donner la possibilité aux élèves de réaliser le projet personnel dans leur langue maternelle. Toutefois, ces demandes doivent être effectuées longtemps à l'avance. Des informations sont disponibles dans les *Procédures d'évaluation* du PEI.

3 L'équipe responsable du PEI de l'établissement présente le projet personnel aux élèves, aux parents et aux enseignants.

Il est nécessaire que la communauté scolaire comprenne les objectifs spécifiques, les exigences, les échéanciers et les critères relatifs à l'évaluation du projet personnel.

De nombreux établissements introduisent le projet personnel au cours de la 4^e année en s'appuyant sur les accomplissements des élèves de 5^e année pour orienter et inspirer la prochaine promotion d'élèves.

4 Les coordonnateurs s'assurent qu'un superviseur du projet est assigné à chaque élève.

Les établissements utilisent des méthodes variées pour affecter des superviseurs aux élèves, parmi lesquelles :

- les élèves choisissent leur propre superviseur ;
- les superviseurs choisissent les projets qu'ils souhaitent superviser parmi une liste de propositions ;
- les coordonnateurs affectent des superviseurs aux élèves de façon aléatoire ou en fonction de contraintes d'emplois du temps.

Tous les superviseurs doivent comprendre leur rôle et leurs responsabilités. Les superviseurs du projet guident et conseillent les élèves dans la sélection de leur sujet et leur fixent des objectifs stimulants et appropriés. Ils les aident à devenir responsables de leur apprentissage, en leur apportant des conseils tout au long du processus et à l'issue du projet. Les superviseurs notent également les projets personnels terminés en fonction des critères de normalisation interne de l'établissement.

5 Les coordonnateurs du PEI inscrivent des élèves au projet personnel.

Les coordonnateurs inscrivent tous les élèves de 5^e année à la révision de notation du projet personnel à l'aide du système d'information de l'IB (IBIS). Chaque élève reçoit un numéro unique d'élève de l'IB. Les procédures et les échéances sont publiées tous les ans dans les *Procédures d'évaluation* du PEI.

6 Les superviseurs guident les élèves tout au long du processus du projet personnel.

Les superviseurs se réunissent régulièrement avec les élèves. Au moins trois réunions doivent être consignées dans le formulaire d'intégrité intellectuelle pour les projets du PEI. Pendant ces réunions, les superviseurs suivent les progrès des élèves au moyen de conversations, d'interactions écrites ou encore de révisions du journal de bord.

Les élèves produisent trois éléments :

1. **le produit ou le résultat** – Des preuves des résultats tangibles ou intangibles : ce que l'élève visait à atteindre ou créer ;
2. **le journal de bord** – Des idées, des critères, des développements, des défis, des plans, une recherche, des solutions possibles et des comptes rendus de la progression ;
3. **le rapport** – Une présentation du projet et de ses influences selon une structure correspondant aux critères d'évaluation. Le rapport inclut une bibliographie et des preuves tirées du journal de bord qui illustrent le développement des élèves et leurs accomplissements.

7 Les superviseurs s'assurent que chaque projet personnel est complet.

Chaque projet personnel soumis à l'évaluation doit inclure :

- le formulaire d'intégrité intellectuelle pour les projets du PEI ;
- un rapport individuel du projet personnel sous forme écrite, orale, visuelle ou multimédia ;
- des preuves du produit/résultat ;
- une annexe, ne comprenant pas plus de 10 pages ou copies d'écran illustrant les connaissances, la compréhension et les compétences développées tout au long du projet, notamment des preuves du produit ou du résultat ;
- une bibliographie.

8 Le superviseur réalise une normalisation interne, évalue le rapport du projet personnel et envoie les totaux des niveaux par critère à l'IB.

Les établissements sont chargés d'appliquer une norme commune pour déterminer la réussite des élèves. Les superviseurs évaluent chaque projet personnel au moyen de critères publiés ayant trait à l'investigation, la planification, l'action et la réflexion. (Les superviseurs doivent évaluer les rapports du projet personnel tels qu'ils sont soumis à la révision de notation.)

Les coordonnateurs utilisent le système d'information de l'IB (IBIS) pour saisir les totaux des niveaux par critère pour chaque projet personnel. Tout échantillon de projet personnel chargé sur IBIS doit être complet.

9 Les coordonnateurs envoient par voie électronique les rapports du projet personnel sélectionnés par l'IB en vue de la révision de notation.

Des examinateurs formés à cet effet révisent les niveaux de réussite attribués par les superviseurs de l'établissement pour un échantillonnage de 5 à 10 rapports du projet personnel pour chaque langue inscrite. En cas d'incohérences dans les niveaux attribués par les établissements, il peut leur être demandé d'envoyer des échantillons supplémentaires. Si les jugements d'un établissement se trouvent constamment au-dessus ou en-dessous de la norme mondiale, les niveaux atteints par l'ensemble des élèves seront ajustés.

Les établissements reçoivent les résultats des projets personnels.

Les résultats seront disponibles à 12 h GMT, le 1^{er} août pour la session d'examens de mai et le 1^{er} février pour la session d'examens de novembre. Les élèves doivent obtenir une note finale égale ou supérieure à 3 au projet personnel pour que le certificat du PEI puisse leur être décerné.

Les résultats de cours du PEI et les certificats du PEI de l'IB sont envoyés par voie postale aux établissements scolaires à la fin de la session d'évaluation.

Échéancier du projet personnel

Tous les élèves de 5^e année du PEI doivent être inscrits pour la révision de notation externe du projet personnel.

	Session de mai	Session de novembre
Inscription des candidats		
Première échéance d'inscription (les établissements doivent inscrire les candidats avant cette échéance pour éviter qu'une pénalité ne leur soit appliquée pour chaque candidat inscrit).	20 octobre (7 mois à l'avance)	20 avril (7 mois à l'avance)
Deuxième échéance d'inscription (après le 20 octobre / 20 avril une pénalité sera appliquée pour chaque candidat).	20 janvier	20 juillet
Révision de notation du projet personnel		
Envoi par les établissements du formulaire de langues admises sur demande spécial pour le projet personnel par IBIS	20 octobre (19 mois à l'avance)	20 avril (19 mois à l'avance)
Envoi aux établissements de l'avis de l'IB relatif aux langues admises sur demande spéciale	28 février (15 mois à l'avance)	28 août (15 mois à l'avance)
Échéance pour l'envoi des totaux des notes évaluées par l'enseignant sur IBIS	10 avril	10 octobre
Échéance pour l'envoi des échantillons des projets en vue de la révision de notation	20 avril	20 octobre
Disponibilité des résultats des candidats à compter de 12 h GMT	1 ^{er} août	1 ^{er} février
Début du dépôt des réclamations concernant les résultats	1 ^{er} août	1 ^{er} février
Date limite pour le dépôt des réclamations concernant les résultats	15 octobre	15 avril

Informations complémentaires

Pour toute information complémentaire ou si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à contacter le service L'IB vous répond (ibid@ibo.org).

Ressources

Les documents suivants (disponibles sur le Centre de ressources pédagogiques et la bibliothèque d'IBIS) fournissent des directives détaillées.

- *Guide des projets* du PEI (2014)
- *Matériel de soutien pédagogique pour les projets du PEI* (2014)
- *Recommandations supplémentaires concernant les projets* du PEI (2016)
- Rapports (pédagogiques) généraux des sessions précédentes
- *Procédures d'évaluation* du PEI

